n°45 - février/mars 2012

référence

protection des hommes

SYNAMAP

Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection

FAIT MARQUANT

Marché des EPI : quand le poison de la confusion s'ajoute aux plaies de la crise...

P. 2

ZOOM SUR

PETZL

STOKO® Skin Care

P. 4

INFOS SYNAMAP

Les dernières actus

P. 7

EN BREF

Les infos du marché de la prévention et de la protection

P. 12

Edito

Problèmes liés au reserrement du crédit, tension sur les BFR, marché confus, tout conspire à rendre les premiers mois de 2012 particulièrement moroses.
Dans ce contexte inquiétant, les adhérents du SYNAMAP, plus nombreux en 2012 qu'en 2011, pourront, plus que jamais, compter sur leur syndicat qui agira sans complexe pour les défendre contre "le poison de la confusion et les plaies de la crise".
Une action d'autant plus vigoureuse et déterminée que vous êtes nombreux aujourd'hui à vous retrouver dans des situations parfaitement inacceptables, du fait d'un environnement réglementaire et normatif tellement confus qu'il en devient incompréhensible.
Un environnement qui vous désoriente au lieu de vous rassurer.
Un environnement qui vous handicape au lieu de vous aider dans le libre exercice de vos compétences.
Un environnement que nous avons - tous - le devoir de changer dans un esprit de responsabilité et d'échanges réellement partagés.

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Sommaire

Fait marquant 2
Zoom sur 4
Affaires publiques 6
Infos SYNAMAP 7
Nouveaux produits et services 8
En bref 12

Marché des EPI : quand le poison de la confusion s'ajoute aux plaies de la crise…

Crise oblige, la problématique de l'indispensable renforcement du tissu industriel français se trouve aujourd'hui au coeur de tous les projets des candidats à l'élection présidentielle.
A droite comme à gauche, une question hante les esprits : comment aider l'industrie et ses PME qui représentent 90% des entreprises françaises, 2/3 des emplois, et 50% du PIB ?

Pour le SYNAMAP, le moment semble donc opportun pour rappeler que la situation de l'industrie française est mise en avant et fortement relayée par nos médias, mais que les conclusions alarmantes de certains travaux sont ignorées. Or les Etats généraux de l'industrie, le rapport du Sénateur Bruno RETAILLEAU sur les entreprises de taille intermédiaire, ou les travaux conduits par Madame Laure de la Raudière concluent tous dans le même sens : le premier ennemi des industriels c'est la confusion.
Un point de vue défendu depuis toujours par le SYNAMAP, qui n'a de cesse de rappeler que pour travailler efficacement, un industriel a besoin d'y voir clair et d'exercer ses activités dans un environnement réglementaire et normatif stable, harmonisé et transparent, où les règles du jeu sont connues de tous, claires et établies dans la durée.
Bref, un environnement qui est à l'exact opposé de celui qui existe aujourd'hui sur le marché de la protection de l'homme au travail, où les entreprises, qui doivent déjà affronter la crise, sont obligées de subir et faire face à la confusion réglementaire.
Prenons trois exemples concrets…

"Le premier ennemi des industriels c'est la confusion"

La chaussure de sécurité : c'est pas le pied !

Suite à quatre cas d'accidents du travail, dont les victimes portaient des chaussures munies d'inserts anti-perforation textiles, le Ministère du travail a annoncé son intention de faire une objection formelle à l'encontre des normes traitant de la perforation des semelles (EN 12568 et EN ISO 203-45-47:2004/A1:2007), afin de leur retirer leur présomption de conformité à la Directive. Cette "décision" a perturbé et fortement inquiété les fabricants et l'ensemble des experts de ce marché. En effet, ces chaussures représentent une part énorme du marché (entre 50 et 70% selon les personnes interrogées) et sont de plus en plus demandées par l'utilisateur final car elles se substituent aux chaussures munies d'inserts anti-perforation métallique, moins confortables et donc moins portées. Le SYNAMAP et le CTC (Comité Professionnel de Développement Cuir Chaussure Maroquinerie), qui a accompli un travail technique remarquable dans ce domaine, ont donc tenté de convaincre le Ministère d'adopter une position plus mesurée et surtout plus réaliste.
Mais en août 2011, le Ministère du Travail évoque à nouveau l'hypothèse de faire une objection formelle à l'encontre des normes 2004/2007, tout en estimant que son examen ne perturberait pas la sortie de la série de nouvelles normes. Ainsi, la nouvelle méthode d'évaluation de la résistance à la perforation (EN 12568 : 2010), dont il sera fait référence dans la future série de normes ISO 20344-45-47, pourra être utilisée pour obtenir le marquage CE des chaussures.
Pour la FFC (Fédération Française de la Chaussure) et le SYNAMAP, réunis à la rentrée 2011, cette "hypothèse" continue à perturber le marché, pose plus de questions qu'elle n'en résout et ne fait qu'aviver l'incertitude dans laquelle se trouvent les industriels.

A ce jour, ces derniers sont incapables de savoir ce qui pourrait advenir de leurs stocks, puisque le Ministère a précisé que "*tous les produits non évalués sur la base des nouvelles normes ne devraient plus pouvoir être mis sur le marché*".
Depuis des mois, une épée de Damoclès pèse donc sur la tête des professionnels de la chaussure de sécurité.

Protection respiratoire : un ministère qui ne manque pas d'air !

Le 13 avril 2010, le Ministère du travail a publié une circulaire relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail qui fait référence, pour la première fois en France, à des "Facteurs de Protection Assignés" (FPA) comme coefficients à prendre en compte pour mesurer les niveaux de protection apportés par les appareils de protection respiratoire et leur étanchéité.
Cette circulaire crée rapidement une totale incompréhension chez les fabricants et les utilisateurs.
Alerté par sa commission "protection respiratoire" en décembre 2010, le SYNAMAP attire immédiatement l'attention du Ministère sur ce sujet. Début mars 2011, le Ministère admet que cette référence aux FPA peut "induire des ambiguïtés" et, par conséquent, soulever des difficultés d'application préjudiciables à la fois pour les fabricants et pour les utilisateurs. Il informe alors le SYNAMAP que la référence aux FPA sera supprimée de la circulaire et qu'une refonte de l'ensemble des circulaires traitant du risque chimique sera réalisée au cours du premier trimestre 2012.
Après 11 mois de confusion, les professionnels de la protection respiratoire et leurs clients respirent enfin !

"Les positions et décisions des pouvoirs publics sèment le trouble sur le marché des EPI"

Vêtements d'image : quand l'Etat vous taille un costard !

Le 25 Mars 2010, suite aux blocages de plusieurs containers de vêtements de travail, l'ensemble de la filière textile a appelé, à l'initiative du SYNAMAP, l'attention du Ministre du Travail sur le caractère juridiquement douteux et économiquement dangereux de la position prise par son Ministère sur les vêtements de travail munis de bandes rétro réfléchissantes.
Cette position, bien connue des lecteurs de "Référence", se distingue par son caractère équivoque puisqu'elle estime que tout produit doté d'un élément rétro réfléchissant (bracelets, stickers...etc.) est un EPI !
A ce jour, aucune réponse concrète n'a été apportée aux questions que le SYNAMAP, l'UIT, et l'UFIH soulevaient à l'époque et nos industriels, qui répondent à des demandes de vêtements d'image et/ou de travail munis d'éléments rétro réfléchissants, continuent à être victimes (produits bloqués, renoncement à répondre aux appels d'offres) de la confusion que cette position fait régner sur le marché.
La seule "avancée" sur cette position, constatée à la lecture d'un courrier adressé au SYNAMAP par le numéro 1 de la Direction Générale du Travail (DGT), s'incarne dans un document portant l'entête de la "DGCCRF". Dans cette lettre, dont le sens, la valeur et la portée restent un mystère pour tous les juristes, la DGCCRF y suggère que seul un vêtement dont une partie du corps est entièrement encerclée par une bande rétro réfléchissante serait un EPI. Or cet avis contredit intégralement la position de la DGT. Alors, tout produit comportant des éléments rétro réfléchissants ne serait donc plus un EPI ? A vrai dire, nous n'en savons rien.
Au-delà du grave problème juridique que soulève ce dossier délicat, la question pratique qui se pose aujourd'hui est purement et simplement la suivante : à quelle position des autorités publiques doit se conforter un fabricant X, qui répond à un appel d'offre pour la demande d'un vêtement d'image comportant un élément rétro réfléchissant ? A celle de la DGT qui est absurde ? Ou à celle de la DGCCRF qui l'est à peine moins ? Il y a un mot pour qualifier cette situation : le "bazar".

Le SYNAMAP suit avec une attention particulière l'ensemble de ces dossiers et milite activement pour que soit mis fin à ce désordre qui, s'il devait perdurer, empêcherait toute tentative de revitalisation du tissu industriel, sans laquelle, chacun le sait, tout retour à la croissance et à l'emploi ne serait qu'illusion.

"Le SYNAMAP ne cesse de rappeler que pour travailler efficacement, un industriel a besoin d'y voir clair et d'exercer des activités dans un environnement réglementaire et normatif stable, harmonisé et transparent."

© Turover Protection

A retenir

Suite à l'hypothèse du Ministère du Travail de faire une objection formelle à l'encontre des normes 2004/2007, une épée de Damoclès pèse sur la tête des professionnels de la chaussure de sécurité.

Après 11 mois de confusion avec le Ministère du Travail, les professionnels de la protection respiratoire et leurs clients respirent enfin.

La position du Ministère du Travail sur les vêtements munis de bandes rétro réflechissantes pose un grave problème aux fabricants de vêtements de travail.

PETZL, fabricant de solutions pour progresser en hauteur et dans l'obscurité

Créateur de solutions innovantes au service de la progression et de la maîtrise des activités en milieu vertical ou obscur, Petzl n'a qu'une aspiration : repousser les limites des contraintes technologiques pour fabriquer des outils simples, sûrs, esthétiques, qui s'imposent comme des prolongements harmonieux du corps.

Sur le marché professionnel, l'offre Petzl se décline autour de deux axes :
- les produits pour la verticalité : harnais, casques, longes et absorbeurs, antichute mobile, descendeurs, cordes…
- les lampes frontales : pour s'éclairer tout en gardant les mains libres pour travailler.

Petzl se positionne à la fois sur des niches très techniques (l'accès sur corde, l'élagage, les secours techniques…) et des marchés plus généralistes (la protection contre la chute - charpente, couverture, énergie et réseaux… - et l'éclairage). Ses produits sont commercialisés via les enseignes spécialistes des EPI et les réseaux de fournitures pour l'industrie et le bâtiment.

L'innovation comme moteur, la fiabilité comme mot d'ordre

Aux origines de Petzl, la passion d'un homme, Fernand Petzl, pour la spéléologie, discipline nouvelle dans les années 30. Explorateur et artisan, il conçoit d'abord pour lui et ses compagnons du matériel d'expédition puis des lampes frontales, leur permettant d'enchainer les records du monde de la discipline. C'est en 1973 que l'aventure de la marque Petzl débute véritablement, avec la production en série de la première lampe frontale dédiée aux alpinistes.

Née du désir d'inventer, de concevoir des outils qui n'existaient pas, c'est tout naturellement que Petzl place l'innovation au cœur de son développement.

Pour Romain Lécot, Directeur Général, "*cette volonté de progrès est sans limite, rendant accessible aujourd'hui ce qui paraissait inaccessible hier.*" Ce principe permet à Petzl d'affirmer son expertise et de prendre une dimension internationale. La société emploie aujourd'hui 350 personnes en France, 50 aux Etats-Unis, s'appuie sur un réseau de distributeurs dans plus de 50 pays et réalise 80% de son chiffre d'affaires à l'export. Son savoir-faire repose sur ses bureaux d'études spécialisés oeuvrant dans plusieurs domaines complémentaires : le métal, le textile, le plastique et l'électronique, tous dotés de laboratoires d'essai. Pour les professionnels du travail en hauteur et du secours, la fiabilité et la qualité des produits sont primordiales. Cette préoccupation s'exprime tout au long de la vie du produit, depuis la phase de recherche jusqu'au service après-vente. À chaque étape de son développement et de sa fabrication, le produit est soumis à de nombreux tests. Petzl s'est fixé des exigences propres et des critères de qualité supérieurs aux normes demandées. Pour les harnais, par exemple, les normes s'appuient sur des tests statiques. Pour qualifier ses produits, Petzl a systématisé des tests dynamiques pour reproduire les conditions de chutes en hauteur.

Un acteur responsable et engagé

Petzl affiche sa différence, en affirmant une politique de sécurité unique à l'égard de ses équipements. Tous les produits de type EPI et lampes frontales sont inspectés individuellement. Tout au long du processus de production, des contrôles sont réalisés : pendant l'assemblage, puis après le montage final. Petzl s'engage au quotidien sur la fiabilité de ses produits mais aussi dans une démarche environnementale et sociale responsable. La création de la Fondation Petzl, en 2006, a constitué une étape importante dans cette démarche. Elle soutient et monte des projets visant l'intérêt général avec 3 axes d'action : éducation et prévention des risques liés aux pratiques des activités verticales, préservation de l'environnement, soutien à la recherche.

En veillant à informer ses clients (dessins techniques, vidéos explicatives, mise à disposition gratuite d'un logiciel de contrôle d'EPI) et à mettre en place des sessions de formation dédiées aux techniques et à l'utilisation des produits, Petzl démontre son ambition de pérenniser ses valeurs au service de la progression.

> "Depuis 40 ans, l'innovation est au coeur de l'entreprise - et elle l'est plus que jamais"
>
> *Paul PETZL*
> *Président*

En chiffres

CA **90** millions d'euros dont **80%** hors France (2010)

3 sites de production France

1 site de production Asie (Malaisie)

450 collaborateurs

Distribution dans **50** pays

©Pat Dion

Petzl International

ZI de Crolles - Cidex 105 A
38920 CROLLES
Tél. : 04 76 92 09 30
Email : professionnel@petzl.fr
Site Internet : www.petzl.fr

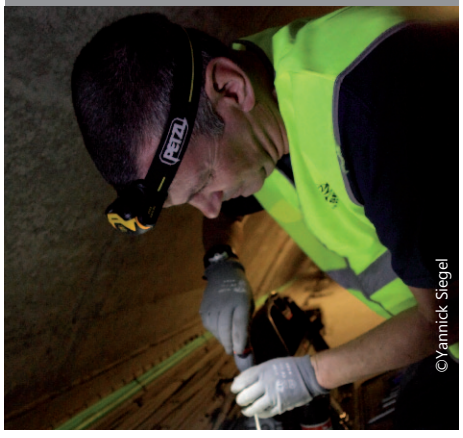
©Yannick Siegel

STOKO® Skin Care, fabricant de produits de protection et d'hygiène cutanées

STOKO® Skin Care est un des leaders en Europe parmi les fabricants de produits de protection, nettoyage et soin cutanés destinés à protéger la peau sollicitée par la vie professionnelle. Son expertise est issue de plus de 75 ans d'expérience dans le domaine de la protection cutanée au travail.

Evonik, groupe industriel créatif Allemand, est un des leaders mondiaux de la chimie de spécialité. La Division Produits STOKO® Skin Care dont le siège est à Krefeld (Allemagne), appartient à la Division Consumer Specialties d'Evonik Industries AG. Les produits, destinés au marché mondial, sont fabriqués sur deux sites de production, à Krefeld et à Greensboro, en Caroline du Nord (Etats-Unis).

STOKO® Skin Care, la garantie d'une peau saine au travail

STOKO® Skin Care offre depuis déjà plus de 75 ans des solutions pour la protection, le nettoyage et le soin de la peau au travail. Cette expertise ancienne s'exprime dans une gamme de produits étendue et complète, offrant à travers son "programme en 3 points" des solutions pour presque tous les secteurs industriels. Ainsi, STOKO® Skin Care propose des produits de protection cutanée spécifiques qui évitent la pénétration cutanée des substances manipulées, mais également des produits de nettoyage qui enlèvent de façon douce les salissures sans agresser la peau et enfin des produits de soin qui hydratent et enrichissent la peau en lipides. Grâce à sa large gamme, STOKO® Skin Care permet d'éviter le principal risque encouru par la peau : les dermatoses professionnelles. Jean-Philippe Dumas, Directeur Commercial de STOKO® Skin Care nous précise que "*ces maladies ne sont pas anodines et peuvent engendrer des coûts importants (absentéisme, soins médicaux, mesures de réadaptation ou de reclassement). Des programmes de protection cutanée sur mesure peuvent contribuer, d'une part à minimiser ces coûts sociaux et, d'autre part, à impliquer et motiver les utilisateurs.*" Les produits STOKO® répondent aux critères exigés par certains domaines d'application : les produits destinés pour l'industrie alimentaire sont testés selon les principes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et les produits désinfectants déclarés selon la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

"STOKO® Skin Care continue d'innover pour proposer des solutions toujours plus efficaces et respectueuses de l'environnement"

Jean-Philippe DUMAS
Directeur Commercial

L'environnement au coeur de la recherche

"*STOKO® Skin Care travaille avec son propre laboratoire de recherche et développement, en accordant une attention toute particulière au choix de matières premières de haute qualité, dans le respect des critères dermatologiques, écologiques et cosmétiques*" souligne Jean-Philippe Dumas. L'Ecolabel européen qui n'est, à ce jour, attribué qu'aux produits de lavage cutané, garantit une compatibilité environnementale exceptionnelle. Les premières pâtes de nettoyage des mains pour salissures importantes titulaires du droit d'usage de l'Ecolabel Européen La Fleur, sont, depuis juillet 2010, le NEOPOL® et le SOLOPOL®, issus de la gamme STOKO®. Les produits moussants pour le nettoyage des mains de la gamme STOKO® Refresh portent également l'Ecolabel. Le nouveau concept 4-en-1 STOKO® Refresh, lancé fin 2010 se focalise sur l'hygiène des mains dans les sanitaires du secteur tertiaire : banques, établissements scolaires, administrations... – autant d'environnements très fréquentés où le besoin en nettoyage et protection des mains est élevé.

Un groupe attentif aux besoins de ses clients

STOKO® Skin Care apporte son soutien pour la mise en place de programmes de protection cutanée en entreprise. La société propose des sessions de formation et des démonstrations ainsi que de nombreux outils de formation. Une équipe de technico-commerciaux expérimentée se tient à disposition, en France, pour conseiller et servir les clients/utilisateurs français.

En chiffres

75 ans d'expérience

Gamme de **50** produits différents

2 sites de production

220 employés dans le monde

Evonik Industries AG STOKO® Skin Care

Service Client AVP Logistic
4 avenue du Parc
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 30 12 04 64/67
Fax : 01 30 12 01 85
Email : stoko-fr@evonik.com
Sites Internet :
www.evonik.com / www.stoko.com / www.stoko-refresh.com

Renforcer la législation européenne sur la santé et la sécurité au travail

Le 15 décembre dernier, le Parlement européen a adopté, à une large majorité (371 votes pour, 47 contre et 15 abstentions), une Résolution sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie européenne 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail. Le texte a été élaboré par la Française Karima Delli de la Commission sur l'Emploi et les Affaires sociales.
Les eurodéputés y critiquent le fait que tous les États membres n'aient pas fixé des objectifs chiffrés dans leurs stratégies nationales et que ces textes ne soient pas toujours axés sur les trois priorités de la stratégie communautaire : le stress, le burn-out et les TMS.
Ils estiment également que les risques potentiels liés aux nouvelles technologies et aux substances dangereuses doivent être évalués et que des actions doivent être entreprises pour que les nanomatériaux soient dûment couverts par la législation communautaire en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Par ailleurs, les députés mentionnent le rôle positif joué par les personnes qui alertent légitimement sur des risques non-reconnus au sein d'un établissement. Ils demandent donc à la Commission européenne de prendre une initiative pour protéger ces personnes dites "lanceurs d'alerte", afin d'éviter qu'elles ne fassent l'objet de pressions (menace de licenciement, etc.).
Enfin, les parlementaires estiment que le stress lié au travail est un obstacle majeur à la productivité en Europe. Aussi appellent-ils la Commission à prendre des mesures pour s'assurer que l'accord européen sur le stress au travail (du 8 octobre 2004) soit mis en œuvre dans tous les États membres.
Les organisations patronales et syndicales sont appelées à sensibiliser employeurs, travailleurs ainsi que leurs représentants à la nécessité de réduire le stress au travail.
L'examen de la Stratégie 2007-2012 est la première étape du processus visant à préparer la Stratégie communautaire 2013-2020.

Source Eurogip

Nouvelle tarification AT/MP : 1ère publication des coûts moyens 2012

Mise en place en 2010, la nouvelle tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles a pour objectif de rendre plus lisible le taux de cotisation des entreprises, en simplifiant la manière d'imputer les frais médicaux et d'indemnisation de ces sinistres.
Auparavant calculé à partir de l'ensemble des dépenses générées par tous les sinistres survenus dans une entreprise, le taux de cotisation se calcule maintenant sur la base de barèmes de "coûts moyens". Ceux-ci sont fixés chaque année par les partenaires sociaux de la Commission des accidents du travail - maladies professionnelles et publiés par arrêté ministériel.

Les coûts moyens correspondent à la moyenne des dépenses causées par des sinistres de gravité équivalente dans chaque secteur d'activité. Ainsi, à chaque sinistre selon sa gravité, correspond un coût moyen connu d'avance par les entreprises. Ce nouveau système concerne en totalité les entreprises de plus de 150 salariés (tarification individuelle) et partiellement les entreprises entre 20 et 149 salariés (tarification mixte), une tarification collective s'appliquant pour les entreprises de moins de 20 salariés.
2012 est donc la 1ère année d'application du taux de cotisation calculé avec les coûts moyens. Calculé sur trois années consécutives (2008, 2009, 2010), le taux de cotisation 2012 des entreprises sera le 1er taux à prendre en compte le nouveau mode d'imputation au titre de l'année 2010.
Il existe 2 grandes catégories de coûts moyens répartis en fonction de la gravité du sinistre : les coûts moyens pour incapacité temporaire et ceux pour incapacité permanente. Chaque secteur d'activité a son propre barème de coûts moyens calculé annuellement.
Les principales mesures de cette réforme interviendront en plusieurs étapes afin de garantir leur effectivité et viseront, par exemple, les conditions d'utilisation, d'entretien et de vérification des moyens de protection collective (MPC) et équipements de protection individuelle (EPI), en particulier les appareils de protection respiratoire adaptés aux niveaux d'empoussièrement sur les chantiers.

Pour + d'infos : www.ameli.fr/employeurs/

A savoir

Incertitude juridique : EN 341 n'est plus une norme harmonisée

La norme EN 341 (Equipements de protection individuelle - descendeurs pour sauvetage) a été soumise à révision et, finalement, une nouvelle norme EN 341 a été publiée en juillet 2011. Cependant, elle ne figure plus dans la liste des normes harmonisées au titre de la directive EPI 89/686/CEE. Le motif ? Les descendeurs ne sont plus considérés comme des EPI mais comme des descendeurs de sauvetage.
Ce changement a de lourdes conséquences tant pour les nouveaux produits, les organismes notifiés ne pouvant plus délivrer d'AET[1], que pour les anciens, les fabricants étant obligés de retirer les AET et le marquage CE au titre de la directive EPI.
De nouveau, les industriels se trouvent face à une incertitude juridique.

1- Attestation CE de type

Infos EUROGIP

Débats EUROGIP mars 2012 : Détection et reconnaissance des maladies professionnelles en Europe

EUROGIP, groupement d'intérêt public créé par la CNAMTS et l'INRS, consacrera ses débats du 15 mars 2012 au thème des maladies professionnelles en Europe. Après un point sur la prise en compte de cette problématique au niveau communautaire, des experts de différents pays - Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède - témoigneront de leur expérience sur la détection des maladies professionnelles et la reconnaissance du caractère professionnel des pathologies. L'accent sera mis sur des maladies multifactorielles que sont les cancers, les TMS et les pathologies psychiques.

+ d'infos : www.eurogip.fr - eurogip@eurogip.fr

Substances dangereuses : Dräger innove avec son cyber service !

Dräger, qui propose une large gamme de solutions en matière de sécurité au travail, a souhaité traiter un problème récurrent chez les utilisateurs de substances dangereuses : Comment choisir sa protection ? Bref, quelle protection pour quel type de substance ?
Dräger a donc mis en place Dräger Voice®, un cyber service consultable 24h/24 et 7 jours/7 sur *www.draeger.com/voice*.
En indiquant le nom ou le N° CAS de la substance dangereuse, on obtient, d'un simple clic, les protections les plus adaptées, mais aussi le moyen de détection et de mesure requis pour ce contaminant.

Dräger Voice® répertorie plus de 1 700 substances dangereuses et 11 500 synonymes. Pour chaque substance chimique répertoriée, on peut également obtenir des informations telles que le numéro CAS ou UN, les valeurs limites d'expositions internationales, la formule chimique, la limite inférieure ou supérieure d'explosivité (LIE, LSE), ...
Avec la création de ce cyber conseiller technique, Dräger démontre l'importance de son implication dans la recherche de la satisfaction de ses clients, mais aussi dans celle de l'innovation.
Contact : safety.france@draeger.com

E.P.I. Center : développement et perfectionnement au service des clients et des adhérents !

Devenu leader des distributeurs indépendants d'EPI et de vêtements professionnels, E.P.I. Center renforce sa stratégie de développement auprès de ses adhérents. Avec la densification du maillage des points de vente et le développement de la force de vente, E.P.I. Center s'engage quotidiennement à offrir une vraie proximité à ses clients, pour un gain de temps assuré ! Par ailleurs, E.P.I. Center tient à valoriser le potentiel de chacun de ses adhérents dans un objectif précis, garantir aux clients une solide expertise. Des outils spécifiques, facilitant le travail de ses adhérents et améliorant le service client, comme la base de données produits (accès en temps réel à l'ensemble des données produits, mise à jour, échanges d'infos et d'expériences, ...) ont ainsi été créés.
Sans oublier le renforcement des équipes et la consolidation des relations entre adhérents et fournisseurs. E.P.I. Center organise les 11 et 12 mai 2012 sa "1ère Convention Nationale" afin de permettre aux équipes d'E.P.I. Center de rencontrer les fabricants et partenaires pour mieux connaître les produits et services et ainsi mieux renseigner leurs clients.

News

ESPUNA reçoit le label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le caractère unique du savoir-faire de la société Espuna® en matière de conception et de fabrication d'équipements de protection individuelle a été reconnu par l'attribution du label Entreprise du Patrimoine Vivant.
Ce label est une marque du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mis en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

SIOEN : 2 show rooms à la disposition de notre clientèle

Le "monde de Sioen" peut désormais se visiter avec 2 show rooms, créés sur le site du Siège Social Belge à Ardooie (½ heure de Lille) et illustrant parfaitement la stratégie d'innovation et d'évolution mise en place par Sioen.
• 2400 m² sont consacrés à l'enduction de tissus techniques, à la présentation de réalisations dans des applications industrielles et aussi aux produits dérivés des pâtes pigmentaires (colorants, encres..).
• 2000 m² constituent la carte de visite de Sioen en termes de conception et fabrication de vêtements de protection techniques : produits, marques, divisions, processus de fabrication et laboratoires sont présentés et expliqués à des visiteurs de plus en plus nombreux et chaque fois surpris par les capacités de diversification de Sioen. Ce show room, entièrement européen, permet d'accueillir jusqu'à 200 personnes.

3M FRANCE

Combinaison de protection à usage unique 4545 3M™

Normes : EN 13034 (type 6), EN ISO 13982-1 (type 5), EN 1149-5 (antistatique), EN 1073-2 (particules radioactives), EN 14126 (agents infectueux)

Descriptif : Protection contre éclaboussures de liquides et poussières dangereux. Laminé innovant souple, fermeture à double curseur avec rabat adhésif, poignets jersey.

Applications : Tout type d'industrie - pharmaceutique, automobile, métallurgique, agroalimentaire, transport...

3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

ABEBA

Chaussures de sécurité S3 Atex

Normes : EN 61340-4-3 - CE, EN ISO 20345 S 3

Descriptif : La meilleure protection du pied, multi-risques, multi-zones pour l'homme, pour les atmosphères explosives... Modèles S1, S2 et S 3 avec semelle anti-perforation non métallique.

Applications : Certifiée par le TÜV/Allemagne et INERIS/France, gamme pour opérations en zones ATEX, gaz et poussières, selon la directive 1999/92/CE.

ambeba@cegetel.net - www.abeba.de

AMETRIS

Sangle à largage rapide

Normes : EN 354, 566, 795

Descriptif : Sangle de30 cm cousue équipée d'une boucle à largage rapide.

Applications : Utilisée lors des opérations d'hélitreuillage par les sauveteurs de la Sécurité Civile. Permet la déconnexion rapide du harnais en cas de problème.

contact@ametris.fr - www.ametris.fr

AUDITECH INNOVATIONS

Kit Prévention Bruit

Descriptif : Kit composé de documents comme : affiches Flèche du Bruit, autocollants d'indication des zones bruyantes, disque à lecture multiple des équivalences d'expositions, etc...

Applications : Information des préventeurs et salariés, affichage des zones bruyantes, motivation au port des protections antibruit, explication de la dangerosité du bruit.

pascal.roussel@auditech-innovations.fr - www.auditech-innovations.fr

DELTA PLUS

SPIDER MASK FFP2

Norme : EN 149

Descriptif : Masque respiratoire à valve. Unique, écologique, économique. Système à vis innovant. Filtre non tissé remplaçable. Boîte comprenant 1 coque + 20 filtres de rechange.

Applications : Protection contre les aérosols solides et/ou liquides faiblement toxiques ou irritants.

VENICUT52

Normes : EN388 (4.5.4.2) - EN407 (x.2.x.x.x.x)

Descriptif : Polyéthylène haute performance Taeki®5/Latex, résistance maximale à la coupure, haute résistance à l'abrasion, dextérité optimale, jauge 10, couleur exclusive Delta Plus.

Applications : Manipulations pièces tranchantes - Industrie automobile, aéronautique - Construction métallique - Bâtiment - Câblage.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DUPONT PERSONAL PROTECTION

ProShield® FR

Normes : Catégorie III, Type 5, Type 6
EN ISO 14116:2008 Indice 1/0/0 - EN 1149-5:2008 - EN 1073-2:2002 Classe 1

Descriptif : Combinaison de protection retardatrice de flamme qui fournit une protection limitée contre la chaleur, les flammes et les substances chimiques (type 5/6).

Applications/précautions : Pétrochimie, gaz, électricité, chemins de fer, soudure, métallurgie... A porter sur une combinaison d'indice 2 ou 3 (ex. Nomex®).

personalprotection@lux.dupont.com - www.dpp-europe.com

DRÄGER SAFETY FRANCE SAS

Caméra thermique UCF 7000

Norme : Directive ATEX CE 97/23

Descriptif : Seule caméra thermique IR ATEX du marché. Répond aux plus fortes exigences de résistance à la chaleur, aux chocs. 1,3kg : prise de vue, enregistrement son et images.

Applications : Recherche : résolution de 0,035°C - maintenance : pointeur laser - attaque du feu : affichage jusqu'à 1000°C.

Nouveau Casque ventilé pour X-Plore 7000

Normes : Certifié selon EN 397 (casque) et l'EN 166 (visière)

Descriptif : Alliance d'une protection respiratoire, d'une protection mécanique de la tête et une protection du visage. Un confort exceptionnel avec une visière relevable 3 positions.

Applications : Protection contre de nombreux contaminants, en fonction du filtre associé, contre les liquides et les métaux en fusion.

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

FROMENT

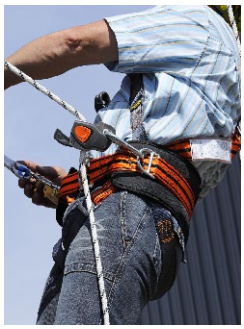

CAMÉLÉON – AN066

Norme : EN 353-2 - EN 12841 - EN 358

Descriptif : 3 produits en 1 multifonction: antichute coulissant, bloqueur sur corde, tendeur de longe. Fermeture et verrouillage automatique. Témoin de chute. Détrompeur de sens. 335g

Applications : Travaux en hauteur temporaires sur charpente, échafaudage, pylône, toiture. Travaux sur corde en suspension et en extension.

info@froment.com - www.froment.com

GROUPE RG

398008

Norme : EN388 : 3121

Descriptif : Gant 100% nylon coloris noir, tricoté jauge 13 sans couture, enduction mousse de nitrile sur la paume de la main et les extrémités des doigts, poignet élastique.

Applications : Assemblage de précision ou manutention générale. Equilibre parfait entre confort, dextérité et protection.

marc.thouvenin@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

GROUPE RG - ERGOS

Chaussure ALPEN S3 HRO SRC

Norme : EN ISO 20345 : 2007

Descriptif : Modèle montant avec tige enveloppante en cuir fermée par un large soufflet cuir et de solides œillets métalliques, semelle Vibram(r) PU+caoutchouc nitrile.

Applications : Protection tout terrain, efficace et confortable dans secteurs variés (constructions, entretien, énergies, sidérurgie...).

xavier.roussel@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS (Sperian)

Lunettes Honeywell Adaptec™

Norme : EN166 - revêtement Honeywell Adaptec 4A+ sur les deux faces du verre (K & N)= propriétés antibuée, antistatique et anti-rayures.

Descriptif : 1 style, 3 tailles. Lunettes de protection adaptables. Ajustement personnalisé, protection et confort optimal, grande qualité d'oculaires, look stylé.

Applications : Elles s'adaptent facilement à tous les visages. Pour toutes les applications où une protection oculaire est nécessaire.

Gilet matelassé Timberland PRO® 109

Descriptif : Gilet matelassé chaud, déperlant et respirant avec col à doublure polaire, élastiques d'ajustement aux hanches, poches extérieures et intérieures. Du S au 3XL.

Applications : Gilet idéal pour les artisans qui ont besoin de liberté de mouvement tout en étant protégés du froid.

infofrance@sperian.com - www.honeywellsafety.com

INFIELD SAFETY

Lunettes de protection MATADOR

Normes : EN 166 - EN 170

Descriptif : Léger et très couvrant, le modèle MATADOR est équipé d'un joint SoftClip étanche et amovible pour un ajustement et un confort optimisés.

Applications : Pour tous les secteurs d'activité où une protection oculaire contre les projections est nécessaire.

infield@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

KIPLAY

Chaussures Lee Cooper Workwear LCSHOE 012

Norme : EN-ISO 20345-S3

Descriptif : Chaussure ¾ montante avec embout de protection en acier. Semelle antidérapante et résistante à l'huile, antistatique et anti-perforation.

Applications : Modèle multi-usages offrant confort, sécurité et un look moderne. Convient au monde industriel et de service.

Pantalon POOL

Norme : EN 14404

Descriptif : Haute résistance par triple couture, tissu Oeko-Tex, EPI de catégorie II.

Applications : Tous les secteurs d'activité.

info@kiplay.com - www.kiplay.com

KEE SAFETY

KeeGuard® Foldshield

Norme : EN 13374

Descriptif : Conçu pour des toitures plates ou pentues jusqu'à 10°, ce garde-corps autoportant rabattable s'adapte à la plupart des revêtements et configurations de terrasses.

Applications : La solution idéale quand la discrétion visuelle est nécessaire, mais que la sécurité reste primordiale.

jmaatsch@keesafety.com - www.keesafety.fr

LEMAITRE SECURITE

Collection "CRAZY+" S3

Norme : EN ISO 20345 - 2007

Descriptif : Nouvelle collection. Embout non métallique. Insert "0" pénétration. Semelle Parabolic® PU2D souple, légère et très adhérente.

Applications : Design tendance et grand confort rendent cette gamme très polyvalente : industrie, maintenance, BTP, logistique, ...

Collection "VITAMINE" S3 et S2

Norme : EN ISO 20345 - 2007

Descriptif : Collection Femme fashion, souple, confortable. Croûte velours. Surpiqûres contrastées. Semelle Parabolic® PU2D adhérente. Disponible en modèles bas et hauts, dans plusieurs coloris.

Applications : "VITAMINE" complète des tenues "Image" : administration, distribution, industrie, logistique, services urbains...

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

MAPA PROFESSIONNEL

Temp-Dex 710

Normes : EN 388 (4111), EN 407 (X1XXXX)

Descriptif : Ce gant garantit une isolation thermique aussi efficace qu'avec une structure épaisse et une dextérité nettement supérieure pour des opérations de précision.

Applications : Maintenance de tuyauteries, manipulation de pièces chaudes et huileuses ou de matériaux composites après cuisson ...

mkgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.mapa-pro.com

MOLINEL

Blouson Outforce 2R (réf. 2226)

Norme : EN 340 (1993)

Descriptif : Renforts en 100% Cordura® et Cordura®/coton sur zones sollicitées, col confort ajustable doublé polaire, nombreuses poches dont poche portable équipée anti-onde.

Applications : Tous les corps de métiers qui travaillent en extérieur : BTP, gros œuvre, maçonnerie, ...

marketing@molinel.com - www.molinel.com

MSA THE SAFETY COMPANY

Bonnet V-Gard Value

Descriptif : Le bonnet V-Gard Value offre un champ de vision optimisé associé à une couverture parfaite des oreilles. Peut se porter seul ou sous tout modèle de casques.

Applications : Plateformes réfrigérées, chantiers BTP, maintenance sur sites industriels ou pétrochimiques, activités en hauteur...

Casque monteur V-Gard 520

Normes : EN397 440 V-LD-MM - EN50365 1000V - ATEX EN 13463-1

Descriptif : Casque de monteur sans visière. Optimise la visibilité lors de travaux en hauteur, facilite le passage dans les espaces exigus. Compatible avec jugulaire 3 ou 4 points.

Applications : Activités en hauteur (ex : travaux d'élagage, montage de réseaux électriques, nettoyage de façade...)

protection@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr

PETZL

Micro Traxion

Norme : CE EN 567

Descriptif : Poulie bloqueur ultra-légère et ultra-compacte. La gâchette de blocage peut être verrouillée en position ouverte pour une utilisation en poulie simple.

Applications : Cordistes, secours techniques, élagueurs...

professionnel@petzl.fr - www.petzl.fr

Progress

Norme : CE EN 354

Descriptif : Longe de progression sur corde. Construction en corde dynamique pour limiter l'effort en cas de chute et témoin de chute pour signaler que le produit doit être rebuté.

Applications : Cordistes, secours techniques...

professionnel@petzl.fr - www.petzl.fr

ROSTAING

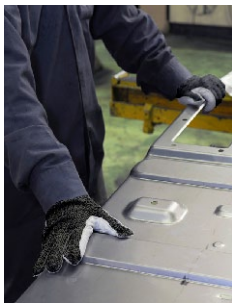

Gant TDM PROTOP 30

Normes : EN 420:2003 - EN 388:2003 (niveau 5 à la coupure) - EN ISO 13997 (niveau 5 à la coupure)

Descriptif : Gant tricoté. Fibres composites très résistantes à la coupure. Renfort en croûte paume et doigts. Résistance mécanique optimale. Excellent grip en milieu gras.

Applications : Industrie automobile. Manutention de tôles. Emboutissage, ferrage...

contact@rostaing.fr - www.rostaing.com

SONORCO

Ensemble Milan et Tirana M5

Normes : IEC 61482 - EN ISO 11611 - EN ISO 11612 - EN 1149-5 - EN 13034

Descriptif : Tenue multirisque, ensemble veste et pantalon EPI de catégorie 3. Gamme complète personnalisable autant par les coloris que par les options.

Applications : Personnes exposées à chaleur, flamme et arcs électriques dans secteurs tels que pétrochimie, environnements explosifs.

infos@sonorco.fr - www.sonorco.fr

SORIFA

LIBAL UV 50+ protection 2 en 1

Descriptif : Très haute protection SPF 50+, anti UV A et UV B + protection polyvalente contre les solutions aqueuses, graisses, solvants, goudrons, etc.

Applications : Pour mains, bras et visage des personnes exposées aux rayonnements solaires : BTP, voirie, espaces verts, etc.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

T2S

Parka ANNAPURNA 4 en 1

Normes : EN 471 3/2 – EN 343 3/3 – EN 14058 2/3/2/0,267 m² K/m² (avec gilet anti-froid ANNAPURNA)

Descriptif : Parka 4 en 1. Tissu polyester imper-respirant. Chaleur modulable grâce à son gilet anti-froid haute visibilité à manches amovibles. 4 poches. Design innovant.

Applications : Protection contre le froid et les intempéries. Préconisée pour les sociétés de BTP, les collectivités...

info@t2s.fr - www.t2s.fr

TUROVER PROTECTION (Groupe SPASCIANI)

RN/BN 1603 T1

Normes : Certifié Type 1 suivant EN 137:2006 et conforme aux directives 95/686/CEE (EPI), 97/23/CE (DESP) et 96/98/CE (MED)

Descriptif : ARI type 1, modèle économique tout en gardant les principaux avantages du système Spasciani MK2 dont l'alarme est intégrée à la soupape à la demande (breveté).

Applications : Interventions sur sites chimiques et industriels, dans des ambiances contaminées et lieux avec déficience d'oxygène.

info.turoverprotection@spasciani.fr - www.spasciani.com

UVEX HECKEL FRANCE

Chaussure MACRANGER - Gamme MACSOLE® EXTREM 2.0

Normes : EN ISO 20345 - EN ISO 20349

Descriptif : Tige conçue pour un maintien optimal du pied et un comportement au feu inégalé, bout recouvert asymétrique, isolation thermique du semelage...

Applications : Spécialement conçue pour les fonderies et les aciéries, adaptée aux situations avec risques thermiques et projections de métal fondu.

XACT-FIT 2124.001

Norme : EN 352-2

Descriptif : Bouchon d'oreille à la forme ovale innovante s'adaptant parfaitement à tout conduit auditif. SNR de 26dB, un minimum de pression dans le conduit auditif.

Applications : Support ergonomique et cordelette ajustable facilitent l'utilisation du produit pour des ports de courte et de longue durée.

contact@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr

MURE & PEYROT propose des nouvelles lames sécurisées

Afin de prévenir certains accidents du travail, le service R&D de la société Mure & Peyrot a mis au point une nouvelle gamme de couteaux de sécurité. Ces couteaux, de type "cutter", sont équipés d'une lame non pré-cassée (non sécable) avec un bout arrondi qui ne nuit pas à son tranchant.

• Le bout arrondi élimine le risque de piqûre ;
• Non sécables donc plus résistantes, ces lames évitent les accidents par projection d'éclats de lame vers le visage, en particulier dans les yeux, lorsqu'elle se rompt de façon inattendue.
Ces couteaux de sécurité sont recommandés pour tous les secteurs d'activité où il faut déconditionner, défilmer, dessangler, ….

Expoprotection 2012 déménage !

Expoprotection 2012 déménage et se tiendra du 4 au 7 décembre à Paris Porte de Versailles (Pavillon 7.2 et 7.3).
Rendez-vous incontournable pour protéger les salariés, les locaux, les données et l'environnement de travail des entreprises, des collectivités et des administrations, le salon se réorganise autour de 2 univers distincts, dont "L'Espace Santé – Environnement". Celui-ci sera dédié à la prévention et la protection contre les risques professionnels et environnementaux, santé et bien-être au travail.

Pour les visiteurs, l'accent sera mis sur le contenu, la convivialité et l'échange avec un riche programme de conférences, la mise en relation des participants au sein d'espaces de rencontre et des animations réceptives.
Ces évolutions semblent déjà convaincre les exposants avec près de 70% de la surface réservée et une très forte participation des adhérents du SYNAMAP. La collaboration entre Reed Expositions et le SYNAMAP est renforcée par l'organisation de comités de pilotage.

Pour plus d'informations : www.expoprotection.com

ProtecPo: un logiciel pour mieux protéger sa peau

L'INRS et son homologue québécois l'IRSST ont conçu ProtecPo, un logiciel interactif de pré-sélection des matériaux polymères utilisés dans les équipements de protection individuelle (gants, combinaisons et bottes). L'objectif est de proposer aux professionnels de la prévention et aux entreprises un outil d'aide au choix des matériaux les mieux adaptés pour la protection cutanée, notamment contre les solvants et les mélanges de solvants.
ProtecPo propose d'effectuer des recherches par :
- solvant ou mélange de solvants permettant d'obtenir une liste de matériaux recommandés,
- famille de solvants permettant d'obtenir des résultats quant au niveau de compatibilité entre les solvants de la famille sélectionnée et les matériaux,
- matériau polymère permettant de choisir parmi les cinq matériaux répertoriés (butyle, Viton®, latex, Néoprène® et nitrile).

Source INRS

Infos

Nouveaux outils de sensibilisation aux TMS

Les troubles musculosquelettiques ou TMS, premier facteur d'inaptitude au travail, induisent douleurs et gêne fonctionnelle pour les salariés. Ces troubles ayant des causes multiples, leur prévention concerne l'ensemble des acteurs de l'entreprise.
L'INRS a créé 9 affiches de sensibilisation aux risques de TMS, notamment sur les lombalgies et parallèlement, 2 nouvelles brochures proposent des définitions simples des TMS, précisent les multiples facteurs de risque et suggèrent plusieurs pistes simples de prévention. Ces supports sont disponibles sur le site internet de l'INRS : www.inrs.fr

Source INRS

Chaussures et vêtements de protection : un travail commun pour le CEN/TC 161 et le CEN/TC 162

Le CEN TC 162 "Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage" et le CEN TC 161 "Protecteurs du pied et de la jambe" ont décidé de créer un groupe de travail commun (JWG) pour élaborer une norme européenne définissant une méthode d'essai pour évaluer la perméation des produits chimiques à travers les matériaux pour les chaussures et vêtements de protection.

Source EUROGIP

Editeur de Référence :
SYNAMAP
Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97
Email : infos@synamap.fr / Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Bernard Cuny

Réalisation :
Communication SYNAMAP

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.